

FEDERATION RESEAU ENTREPRENDRE

RAPPORT FINANCIER et SOCIAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Siège :
15, rue de l'abbé Stahl – 59700 Marcq-En-Barœul
Tél. : 03 20 66 14 66

Bureau de Paris :
29, rue Drouot – 75009 Paris
reseau@reseau-entreprendre.org
www.reseau-entreprendre.org
N° Siret : 419 051 156 00042 – Code NAF : 9499Z

SOMMAIRE

➤ Profil Fédération et Chiffres clés	<i>Page 3</i>
➤ Rapport de Gestion	<i>Page 10</i>
➤ Comptes au 31 décembre 2022	<i>Page 35</i>
➤ Annexes aux comptes	<i>Page 37</i>
➤ Rapport des commissaires aux comptes	<i>Page 44</i>
➤ Projet des Résolutions	<i>Page 47</i>

1 - PROFIL FEDERATION ET CHIFFRES CLES

On ne choisit pas Réseau Entreprendre par hasard.

Intégrer Réseau Entreprendre, c'est défendre une cause : celle de l'emploi en accompagnant au quotidien ces femmes et ces hommes qui ont décidé de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat ! Depuis plus de 30 ans, Réseau Entreprendre contribue à créer des emplois sur l'ensemble des territoires.

Nous sommes un **réseau international** d'entrepreneurs engagés et bénévoles, animés par des méthodes d'entreprises.

Nous sommes la tête d'un réseau international, à ce titre, chargé d'animer notre communauté d'associations. Ces dernières ont pour objet d'accompagner et de financer des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois en création, en reprise et en croissance.

Notre ambition est d'être un acteur de référence sur l'accompagnement des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois (futurs belles PME et ETI). Nous agissons pour les préparer aux enjeux de demain dans un monde qui change.

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de dirigeants d'entreprises portée par une vision et des valeurs partagées.

Notre vision est de développer l'entrepreneuriat et la création d'emplois en assurant l'accompagnement des entrepreneurs et la transmission de nos savoirs.

Nous sommes animés par la volonté d'apporter des solutions locales pour réussir les créations d'entreprises.

Nous agissons selon un corpus de valeurs qui constituent les fondements de notre réseau.

Nous nous attachons à la personne.

Nous travaillons selon le principe de gratuité.

Nous encourageons la réciprocité dans nos démarches.

Nous sommes guidés par les principes de solidarité et de bienveillance.

Il convient de favoriser les liens entre les associations de nos territoires. La Fédération valorise la proximité géographique, le partage des bonnes pratiques et l'entraide par l'accompagnement soutenu d'une équipe dédiée à l'animation du réseau.

- *Animation de groupes de travail sectoriels et thématiques*
- *Commissions de travail thématiques*
- *Organisations de sessions d'informations*
- *Conseil des associations et mouvements*
- *Partage de pratiques professionnelles*
- *Diffusion d'informations et d'analyses*
- *Interventions pédagogiques sur les territoires*

Le rôle de la Fédération se destine à concevoir des parcours d'accompagnement et des programmes destinés à soutenir les orientations des associations locales. Ces programmes doivent être déployés pour aider les entreprises qu'elles accompagnent à capitaliser sur leurs forces. L'expertise de la Fédération apporte un appui opérationnel aux membres.

- *Pilotage de campagnes / programmes / dispositifs*
- *Mise en œuvre et animation de programmes collectifs*
- *Soutien à la capitalisation et à la mutualisation des expériences et initiatives associatives*
- *Outils d'évaluation et d'amélioration continue*

Il nous revient d'organiser la formation, la professionnalisation et le perfectionnement de chacune de nos associations locales sur les métiers qui sont les nôtres : animations de clubs, recrutements de membres, gestion des prêts, communication, relations publiques, management des équipes.

- *Appui / conseil aux associations membres*
- *Conseil juridique aux membres*
- *Accompagnement personnalisé des associations en difficulté*

La Fédération centralise et gère le système d'information de Réseau Entreprendre. Dans ce cadre, elle conçoit, administre et développe les outils informatiques nécessaires à l'exercice du métier des associations.

La Fédération se doit d'organiser la communication du réseau pour promouvoir l'action dédiée à la création d'entreprises et la création d'emplois sur chacun des territoires sur lesquels nous sommes présents. La Fédération a vocation à valoriser les actions de l'ensemble du réseau et prendre la parole sur la cause entrepreneuriale. La Fédération a un devoir d'influence pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'accompagnement entrepreneurial bénévole et développer l'esprit d'entreprise auprès des pouvoirs publics et de ses parties prenantes.

- *Dialogue avec les pouvoirs publics*
- *Analyse, veille législative et politique et prises de positions*
- *Plaidoyer général pour le rayonnement de tout le secteur*
- *Campagne d'images et relations publiques*

Indépendants, nous sommes apolitiques, nous collaborons avec tous les acteurs de bonne volonté au service des femmes et des hommes, créateurs, développeurs, repreneurs d'entreprises au bénéfice de l'emploi dans nos territoires.

Nous sommes des **experts de l'accompagnement** et sommes ambitieux pour les projets que nous soutenons.

Le cœur de notre engagement : **faire grandir les entreprises et les pérenniser.**

Nous avons vocation à prendre soin de nos associations, de nos lauréats, de nos membres, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos régions.

La gratuité et la réciprocité guident notre action. La gratuité garantit notre impartialité. La réciprocité fait de nous les maillons d'une chaîne dédiée à la transmission. Cette réciprocité encourage nos lauréats à donner à leur tour.

Nous agissons avec **bienveillance et solidarité.**

Nous sommes un tiers de confiance attaché à l'éthique des affaires.
Nous œuvrons pour l'Humain, dans la proximité. Nous sommes des militants de l'entreprise en mouvement pour préparer nos entrepreneurs à l'avenir.

Par leur implication dans Réseau Entreprendre, nos associations sont des acteurs territoriaux et nos membres sont des **entrepreneurs engagés et responsables**. Ils soutiennent les initiatives économiques à impact positif guidées par les valeurs d'inclusion et d'altérité.

Chiffes généraux



14 759
chefs d'entreprise
engagés et solidaire
à travers le monde



10 001
chefs d'entreprise mobilisés pour
accompagner
et faire réussir de nouveaux entrepreneurs

16 677
entreprises accompagnées
depuis 1986



150 039
emplois créés
ou sauvegardés
depuis 1986



65 associations
10 pays

128 implantations

1 693 NOUVEAUX LAUREATS

1 177
ENTREPRISES
LAUREATES EN 2022



Prêts d'honneur
engagés en 2022
25 millions d'€

9 794
PERSPECTIVES D'EMPLOIS
GENEREES AU DEMARRAGE

20 537
EMPLOIS CREEES A 3/5 ANS
PAR LA PROMOTION



Total encours
prêt d'honneur
130 millions d'€



182 000
heures de bénévolat



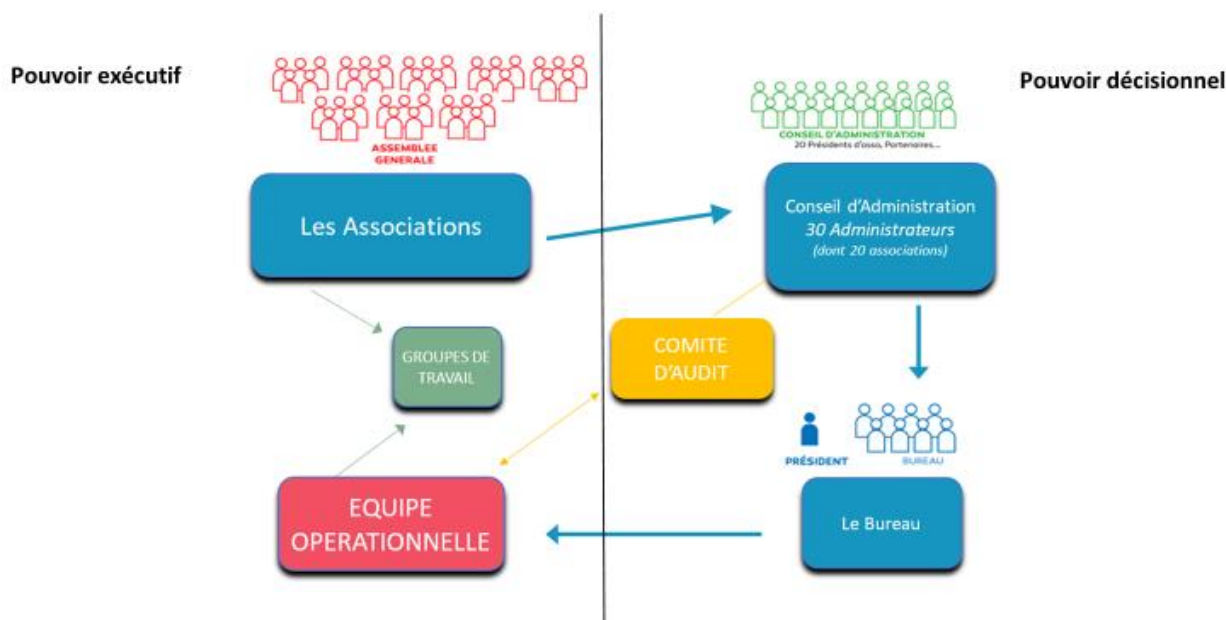
Montant moyen
de financement
par projet
20 537 €

Les dates clés du développement

- 1986 André MULLIEZ crée Nord Entreprendre
- 1992 Des chefs d'entreprises portent la création de la 2ème association en Rhône Alpes
- 1997 Naissance de Réseau entreprendre : les 6 premières associations se coordonnent et créent **La Fédération Réseau Entreprendre**
- 2002 Réseau Entreprendre accompagne aussi les Repreneurs
- 2003 Réseau Entreprendre est reconnu d'utilité publique (ARUP)
- 2004 Des rencontres s'organisent sur le plan national
- 2013 Réseau Entreprendre revisite ses méthodes pour offrir **l'excellence d'un accompagnement 100% chefs d'entreprise**
- 2014 Lancement du **programme croissance** pour accompagner les entreprises au-delà de 50 salariés
- 2015 Le réseau se mobilise pour bâtir le nouveau projet stratégique 2015-2020. Le nouveau référentiel de l'accompagnement individuel est décliné dans le réseau
- 2016 Le projet stratégique est en action. Célébration des 30 ans d'engagement et d'optimisme des chefs d'entreprise Réseau Entreprendre
- 2020 La Fédération s'engage dans un processus de labellisation IDEAS et lance sa mise en conformité RGPD. Lancement du projet stratégique 2020-2025 avec comme axe majeur, prendre soin de nos communautés dans un monde qui change
- 2021 Poursuite de la démarche Impact et renforcement de l'entrepreneuriat féminin. Labélisation Qualiopi
- 2022 Labelisation IDEAS (fonctionnement de la gouvernance, gestion financière, démarche opérationnelle). Lancement du fonds Territoire destiné à lutter contre la déprise rurale.
- 2023 Le réseau dépasse les 10 000 membres qui participent à la transformation de nos territoires. Projet de solidarité internationale.

Gouvernance

Organisation des pouvoirs décisionnels et exécutifs



Conseil d'Administration :

La Fédération est administrée par un conseil composé de 24 membres au moins, 30 au plus, élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 21 associations, 2 personnes morales et 5 personnes physiques.

Les Associations affiliées à la Fédération Réseau Entreprendre ayant adhéré à la Fédération devront toujours être majoritaire dans le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut créer, en tant que de besoin, des conseils ou comités ad hoc chargés de l'assister. Il définit un dispositif de contrôle interne en cohérence avec les délégations de pouvoirs données, et ayant pour mission de lui donner une assurance raisonnable que les activités sont menées dans le respect des valeurs du Réseau Entreprendre ainsi que du projet fédéral et que les risques identifiés sont globalement maîtrisés.

Le Conseil d'Administration nomme un Comité spécialisé chargé de vérifier la réalité du contrôle interne. Il comprend au moins une personne qualifiée indépendante de l'association Fédération Réseau Entreprendre. Les salariés et le Président n'en font pas partie.

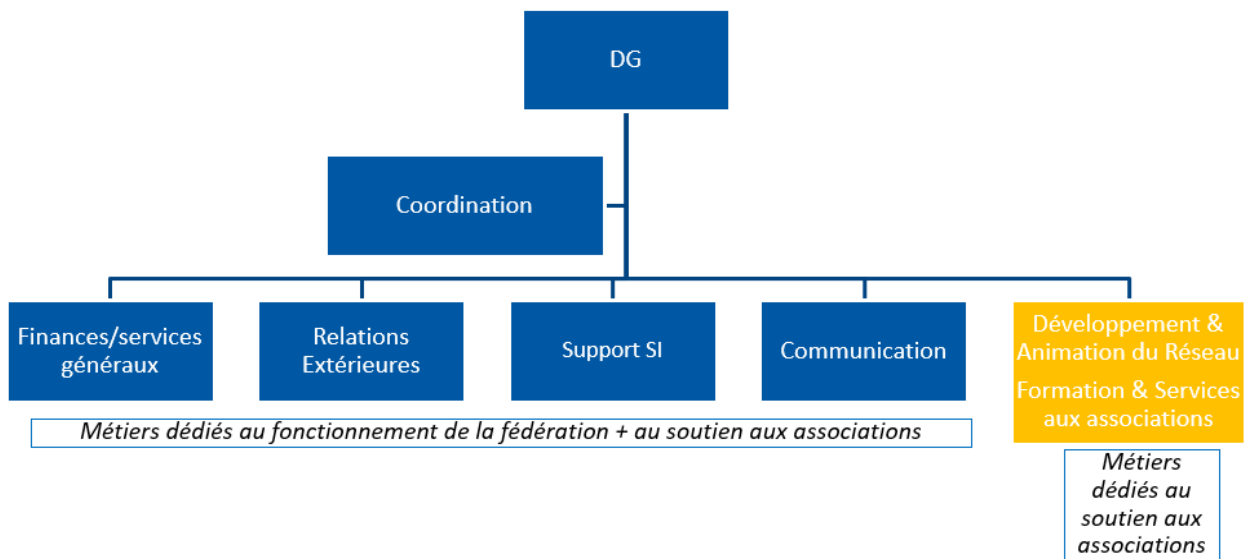
Bureau :

Dans la limite du tiers de son effectif, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un Bureau comprenant trois membres au moins, dont un Président et un Trésorier.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises par le Conseil d'Administration et suit l'exécution des délibérations.

Le Président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile.

Organigramme Opérationnel



Le Comité de Direction :

➤ Rôle du Comité de Direction :

- Proposer au Conseil d'Administration la stratégie de la Fédération ;
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie
- Monitorer le plan d'action ainsi que le projet stratégique et la revue de la politique RSO
- Mettre en œuvre la politique Impact de Réseau Entreprendre et de la Fédération
- S'assurer de la conformité du budget
- Piloter les fonctions opérateurs, SI et la gestion des fonds

• Responsabilités et relations avec le CA

Le Comité de direction rend compte au Conseil d'administration par la voie de son directeur général qui est invité au CA.

- Composition

- Le Directeur Général (assurant également la responsabilité du pôle Animation Réseau)

- La Directrice de la Communication
- La Directrice des relations extérieures
- Le Directeur administratif et financier
- Le Directeur des systèmes d'information
- La Directrice de la Formation

Le Comité d'audit :

Le comité d'audit a pour objectif de veiller aux respects des bonnes pratiques de gouvernance, à leur maîtrise en étant le garant du respect et de la bonne diffusion des règles internes et des lois.

C'est un organe interne de contrôle chargé d'assurer une veille active sur la prévention des risques et le respect des règles de gouvernance

Le conseil d'administration par la voie de son Président définit le dispositif de contrôle interne suivi par le comité d'audit spécialisé, chargé de vérifier les missions du contrôle interne en ayant une assurance que les activités sont gérées conformément à ses attentes. C'est-à-dire en appliquant des règles de bonne conduite dans le respect du projet associatif.

Composition et fonctionnement :

- Composé de 3 personnes dont un administrateur.
- Nommées par le CA sur proposition du Président pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- Un membre peut être démissionnaire avant le terme de son mandat. Son remplacement sera acté par le CA sur proposition du Président.

Membres du comité d'audit :

- Jean François Nardot, président RE Limousin
- Christophe Cornu, Directeur RE Côte d'Opale
- Sanaa Moussaid, expert-comptable et membre du Conseil de l'ordre IdF

Fonctionnement :

- Se réunit autant que de besoin et au moins 2 fois/an.
- Un CR est remis au Bureau
- Etablit en début d'année son plan de travail annuel qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation
- Effectue un bilan des travaux réalisés une fois/an au CA

En 2022, le comité d'audit a consacré 5 journées sur les sujets de Pilotage de projets, la performance des indicateurs et le renforcement du modèle économique (diversification des financements).

2 – ACTIONS 2022 et RAPPORT DE GESTION

PLAN D’ACTIONS 2022 :

Ce plan s’inscrit dans le cadre du projet stratégique 2025. L’objectif général de ce plan était d’être plus agile dans un monde marqué par des mutations permanentes et nombreuses.

Cette agilité s’applique autant à nos associations qu’aux entreprises que nous soutenons. Nous devons dès lors leur donner des outils leur permettant de mettre en œuvre cette agilité.

La force de Réseau Entreprendre®, grâce aux vertus de son accompagnement professionnel, permet aux repreneurs et créateurs d’être plus robustes durant toute la phase de lancement de leurs entreprises.

À cette robustesse, cœur de métier de Réseau Entreprendre®, nous ajoutons l’agilité pour aider tous nos entrepreneurs à prendre la mesure du monde qui change. Agir vite pour anticiper les défis et saisir les opportunités.

Développer nos actions, auprès des entrepreneurs, dans le cadre d’un monde qui change

Nous continuons à renforcer la ligne maitresse de notre projet stratégique : prendre soin. Dans cette perspective, nous avons continué à instruire les sujets ouverts par le monde qui change pour demeurer un réseau attractif : la responsabilité sociétale et environnementale, la transformation digitale, les territoires fragilisés par les recompositions économiques et industrielles, l’égalité des chances en encourageant les femmes entrepreneurs à faire aboutir leurs projets. Notre effort, en 2022, a porté sur le déploiement de nos actions au sein de notre réseau. Nous avons travaillé les outils d’aide à la prise en main avec l’objectif que davantage d’associations soient en mesure de s’approprier les projets et programmes conçus par la Fédération et ses groupes de travail.

Poursuivre notre développement et le renforcement de nos référentiels de compétences.

La qualité du réseau repose également sur la qualité de nos méthodes et savoir-faire et la capacité de nos collaborateurs à les intégrer.

En 2022, nous avons poursuivi et finalisé la mise à jour de notre référentiel métier Wikisi. Nous avons également travaillé sur l’accompagnement des présidents de nos associations et la formation des collaborateurs.

Enfin, nous restons engagés sur la croissance du réseau tant en France qu’à l’international.

Ce plan intègre des actions thématiques et notamment :

- **Renforcer les parcours et les programmes d’accompagnement**

Renforcer notre démarche Impact

Renforcer notre présence dans les territoires

Renforcer notre programme INNOV

Start, Booster, Ambition : 3 programmes d’accompagnement à alimenter

Création d’un annuaire digitalisé

- **Développer les compétences du réseau**

Accompagner l'expertise des présidents

Sensibiliser les conseils d'administration des associations

Travailler le déploiement de nos projets et la prise en main de nos outils

Partager les pratiques inspirantes avec tous les collaborateurs du Réseau

Finaliser notre référentiel métier Wikisi

Poursuivre la formation des collaborateurs et faciliter leur mobilité

- **Renforcer les expertises de la Fédération**

Appliquer la labellisation IDEAS

Former les nouveaux administrateurs de la Fédération – Parcours d'intégration

Mettre en place une politique de formation des collaborateurs de la Fédération

Stratégie SI : un CRM opérationnel et stabilisé

Travailler les ressources financières

- **Développer l'image du réseau**

Animer les semaines thématiques dédiées aux enjeux d'un monde qui change

Accentuer l'animation du réseau pour accompagner les communicants des associations

Mise en place de l'Observatoire Réseau Entreprendre

Edition d'un livre sur la gouvernance d'entreprises

**RAPPORT de GESTION et d'ACTIVITES du Conseil d'Administration établi
sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les résolutions présentées par votre Conseil d'Administration et ayant pour objet d'approuver les comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

DONNEES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022
Ressources d'exploitation		
Partenariats privés	1 232	1 432
<i>dont Fondation Entreprendre</i>	800	750
<i>dont Partenaires</i>	341	439
Subventions publiques	1 290	1 250
<i>dont BPI</i>	1 040	1 000
<i>dont FSE</i>	250	250
Cotisations Associations	657	699
Refacturations Réseau	274	295
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	2 028	2 116
Autres Achats et Charges Externes	1 182	1 212
Autres dépenses d'exploitation	769	855
Résultat d'exploitation	6	15
Résultat Financier	6	42
Résultat Net	2	9
Immobilisations Incorporelles	263	168
Immobilisations Corporelles	96	169
Immobilisations Financières	1 915	1 840
Actif court terme	1 554	1 168
Actif disponible	4 295	4 180
Capitaux Propres	5 503	5 512
<i>dont</i>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 270	1 270
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 191	3 191
<i>Réserves, report, résultat</i>	1 042	1 052
Passif court terme	1 576	1 442
Dettes financières	5	36
Ratio d'endettement	0,1%	0,7%
Ratio d'endettement (hors FP avec droit de reprise)	0,2%	1,5%

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Concernant les données du Bilan :

Les données au 31 décembre 2022 font ressortir un total net de bilan de 8.056.080 euros.

<i>ACTIF (en K€)</i>	<i>déc.-21</i>	<i>déc.-22</i>	<i>PASSIF (en K€)</i>	<i>déc.-21</i>	<i>déc.-22</i>
Immobilisations Incorporelles	263	168	Fonds Propres sans droit de reprise	1 270	1 270
Immobilisations Corporelles	96	169	Fonds propres avec droit de reprise	3 191	3 191
Immobilisations Financières	1 915	1 840	Autres réserves, RàN	1 040	1 042
			Résultat	2	9
Total Actif Immobilisé	2 274	2 177	Total Capitaux Propres	5 503	5 512
Actif court terme	1 554	1 168	Provisions pour R&C et Fonds dédiés	1 039	1 066
			Passif court terme	1 576	1 442
Actif disponible	4 295	4 711	Dettes financières LT	5	36
TOTAL ACTIF	8 123	8 056	TOTAL PASSIF	8 123	8 056

A l'actif, elles reprennent la valeur de nos immobilisations pour 2,17 M€ et englobe notamment :

- Des immobilisations incorporelles et corporelles (337 K€) qui reprennent principalement l'évolution de nos outils informatiques et logiciels,
- Des immobilisations financières pour 1,84 M€ constituées principalement de prêts liés au programme Innotech, aux prêts ANBER.

L'actif court terme pour 1,17 M€ vs 1,55 M€ reprend les créances clients :

- de nos associations nationales pour 655 K€ et internationales pour 143 K€,
- de nos partenaires pour 318 K€,
- et d'autres créances pour 52 K€

Le montant des provisions sur créances est de 330 K€.

L'évolution de l'actif disponible s'explique notamment par l'encaissement en début et fin d'année des subventions FSE de la DGEFP au titre des années 2020 et 2021.

L'actif disponible tient compte également de l'encaissement en fin d'année des cotisations des associations et subventions de partenaires

Le montant des cotisations (adhésion et SI) encaissé en fin d'année représente 362 K€, soit 39 % des montants appelés sur l'exercice.

La trésorerie intègre la trésorerie des fonds INNOV et ANBER que la Fédération a en gestion. Le détail est repris dans le paragraphe «Structure Financière» du présent rapport.

Au passif, le total des capitaux propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2021.

Les Capitaux propres se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,2 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV. Pas d'évolution par rapport à 2021.
- Des fonds propres sans droit de reprise pour 1,3 M€ sans évolution.
- Des réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,05 M€ vs 1,04 M€ en 2021.

Le passif court terme à hauteur de 1,442 M€ vs 1,576 M€ en 2021 reprend notamment :

- nos dettes fournisseurs pour 328 K€ vs 490 K€
- nos dettes fiscales et sociales pour 455 K€ vs 449 K€
- d'autres dettes pour 658 K€ vs 621 K€

Les dettes financières de la Fédération pour 36 K€ (versus 5 K€ en 2021) sont matérialisées par :

- un crédit bancaire contracté en milieu d'année pour le financement de l'aménagement du nouveau siège social à Marcq-en-Baroeul (59)

Il faut noter que la fin de remboursement d'une ligne de crédit bancaire est intervenue début 2022.

Le taux d'endettement (dettes financières / fonds propres) ressort à 0,7%.

Concernant les données du compte de résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les **produits d'exploitation pour 4,2 M€** reprennent notamment :

- Les Subventions publiques pour 1,25 M€ qui reprennent la subvention BPI pour 1 M€ et le FSE pour 250 K€,
- Les Partenariats privés pour 1,43 M€ dont la Fondation Entreprendre pour 750 K€ et nos partenaires pour 439 K€.
- Les Cotisations des associations pour 699 K€
- Les Refacturations Réseau et autres produits/reprises pour 816 K€.

Le calcul des cotisations adhésion dont le montant ressort à 699 000 euros reste inchangé. Il est le reflet de l'évolution des produits d'exploitation des associations Réseau Entreprendre.

Ces subventions ont permis de financer la continuité du plan stratégique, de poursuivre le développement de nos programmes thématiques, de poursuivre l'animation, la professionnalisation et la formation du Réseau. Elles permettent enfin de financer nos dépenses informatiques par le développement d'outils répondant aux exigences en matière de sécurité notamment.

L'implication des partenaires financiers a été réalisée avec un souci de coordination permettant de mettre en synergie les compétences de chacun. Ce travail collaboratif a permis de développer la politique de Réseau Entreprendre en faveur de l'entrepreneuriat au niveau national et international.

Les **charges d'exploitation pour 4,2 M€** reprennent principalement :

- Les frais généraux pour 1 212 K€
- Les frais de personnel pour 2.115 K€. Par rapport à 2021, le rapport Charges sociales / Salaires et traitements n'évolue pas proportionnellement en raison de frais de personnel non soumis à charges sociales consécutivement à des coûts liés aux départs de collaborateurs.
- Les impôts et taxes pour 152 K€ correspondant au montant des taxes sur les salaires.

Les frais de personnel représentent 54% de nos produits d'exploitation. L'exercice 2022 intègre les entrées de 9 collaborateurs. On comptabilise 7 sorties, soit 2 recrutements nets en 2022.

Le renforcement des équipes permet de structurer notre présence auprès des associations en leur proposant des formations et animations notamment. La Direction de la communication a également été restructurée afin de pouvoir internaliser l'organisation d'événements et de séminaires. Enfin, le recrutement d'un chargé d'administration systèmes a permis de renforcer le réseau sur la partie sécurité.

Les équipes forment plusieurs centaines de salariés ou bénévoles au savoir-faire Réseau Entreprendre au travers de séminaires, ateliers, Q&P, rencontres et programmes d'intégration. En 2022, plus de 1 000 heures de formation ont été dispensées par les équipes internes.

Le volume des charges salariales par rapport à 2021 (*année encore impactée par les effets de la crise sanitaire*), reflète l'effort de la Fédération de se consacrer à des sujets en ligne avec son objet associatif :

- La mise en réseau et l'animation. Tout au long de l'année 2022, la fédération a déployé conformément à son plan d'action, sa politique de formation destinée à poursuivre la professionnalisation de son réseau et l'adaptation au monde qui change
- Le pilotage de projets (les collaborateurs de la Fédération se sont mobilisés pour apporter des réponses renouvelées aux problématiques de la création et de la reprise d'entreprises dans un monde qui change. Pour cela, ils ont piloté de nouveaux groupes de travail permettant d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises sur les problématiques contemporaines de gestion et de management). L'équipe a participé à l'animation de groupe de travail pour la création de coordination régionale avec notamment la sensibilisation des Présidents d'association lors de journées adaptées.
- La Fédération centralise et gère le Système d'information de Réseau Entreprendre. Comme l'année dernière, elle a consacré plus de 10% de son budget à cette mission. Cette enveloppe a permis de travailler à la fiabilisation de son Système d'Information et à préparer les changements de moyen terme à engager pour adapter son infrastructure aux enjeux d'un réseau qui s'est considérablement développé au cours des 10 dernières années. Dans cette perspective, l'équipe SI s'est structurée pour être en mesure de répondre à ses enjeux. Le travail de la DSI a permis

d'accroître le niveau de sécurité du réseau et de stabiliser le CRM du Réseau SIGMA. En 2022, le recours au support a diminué significativement passant de 3504 tickets en 2021 à 1601 tickets en 2022.

- La Fédération est le porte-parole de son réseau et elle se doit de faire valoir l'entrepreneuriat comme un projet de développement à part entière pour l'emploi et les territoires dans toutes les régions du monde dans lesquelles elle opère.
- Afin d'être encore plus présente auprès des associations internationales Fédération (*notamment une chargée de mission dédiée à l'international*), la Fédération a renforcé cette année son équipe d'animation réseau pour soutenir et accompagner les implantations et accélérer le déploiement des programmes via une professionnalisation des équipes locales.
- La Fédération propose des sessions « Quick & Pratique » assorties de Tutos mais aussi des formations sur des thématiques comptables et fiscales.

L'effectif de la Fédération au 31 décembre 2022 est de 27 collaborateurs dont 2 alternants.

Le résultat d'exploitation s'établit à 14 596€ vs 5 514€ au 31 décembre 2021.

Le résultat financier de 42 K€ reprend notamment :

- les projets liés au programme d'innovation, avec notamment la constatation de provisions pour risques de défaillance calculée en fonction des remontées des météo des associations.
- des intérêts des emprunts
- des revenus financiers de nos placements.

Après prise en compte d'impôts sur produits financiers, l'année 2022 se traduit par un **bénéfice de 9 394 euros** contre 2 313 euros en 2021.

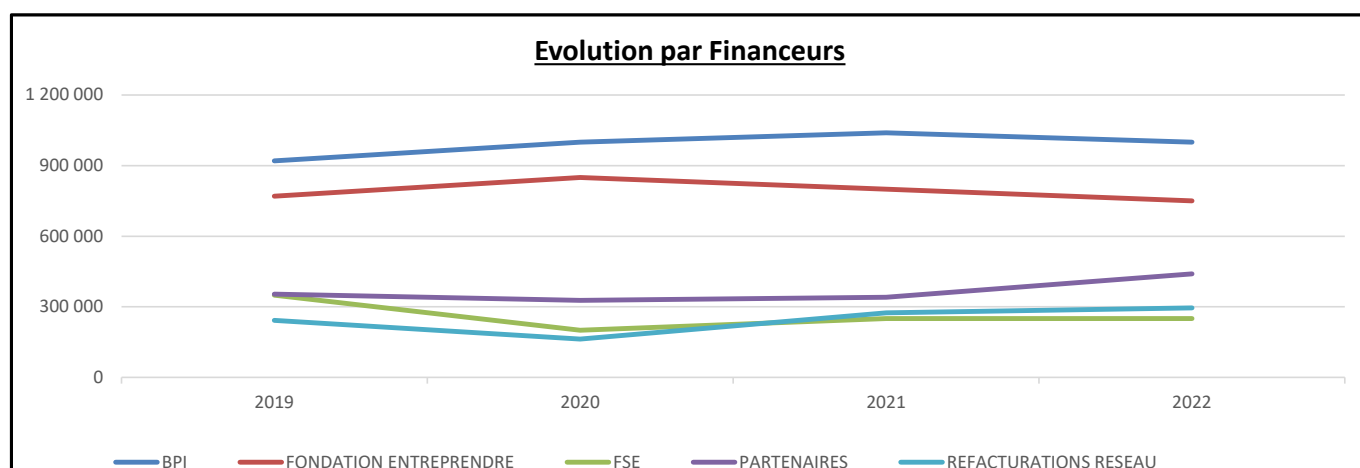
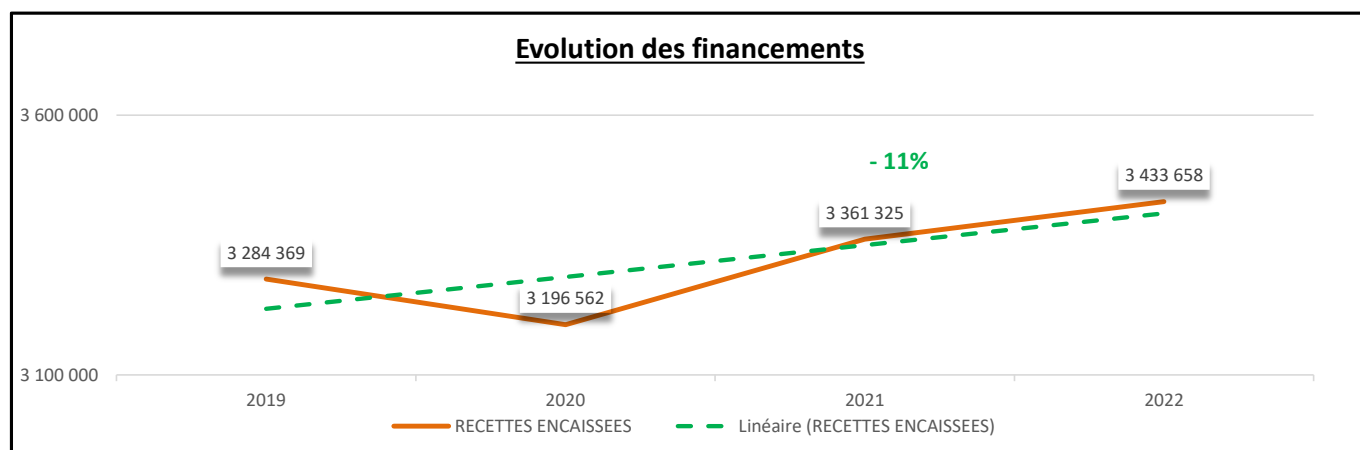
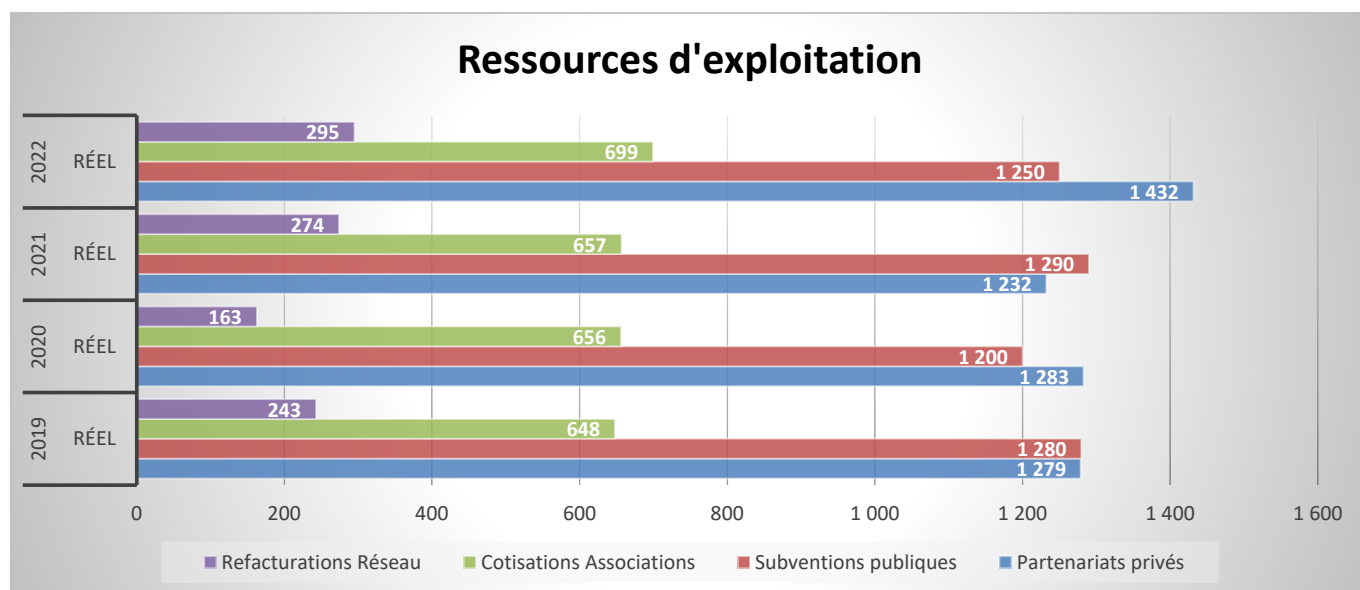
Sociétés contrôlées et participations :

Néant

Prises de participation ou prises de contrôle :

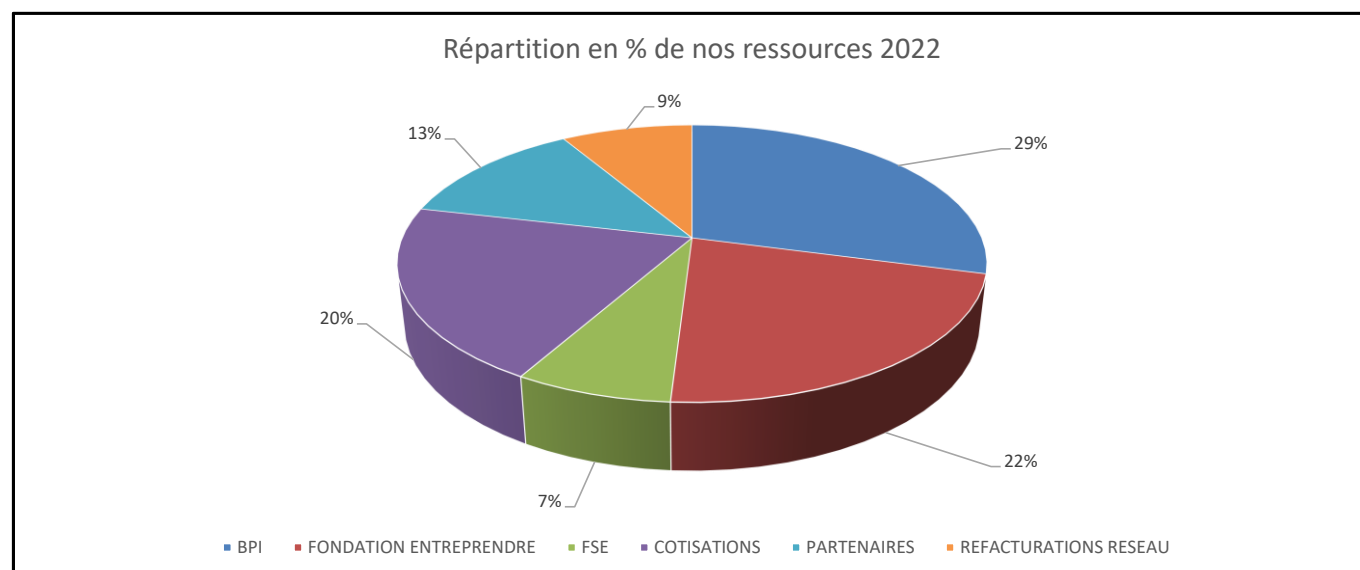
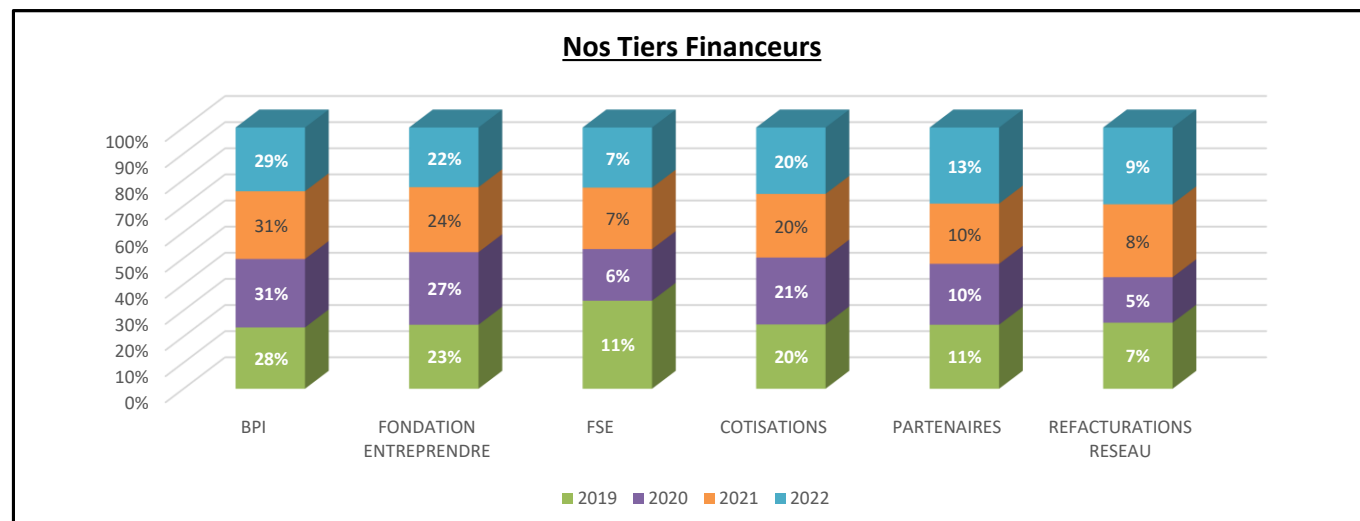
Néant

Activité Economique



La baisse des recettes en 2020 (refacturations) est consécutive à la crise sanitaire avec l'absence de rencontres et de formation notamment. Le niveau de 2022 est comparable à celle de 2019, année non impactée par des événements sanitaires et économiques.

Répartition et poids des financeurs



Détail des autres charges et charges externes

Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Charges d'Exploitation		12 mois	12 mois	12 mois
	Sous traitance Communication (salon entrep., BVA, film,...)	176 347	170 281	163 772
	Sous traitance SI (OM conseil surveillance, Kesys,...)	100 741	175 292	174 165
	Sous traitance Autres (Dow Jones, surveillance marques,...)	28 804	12 567	13 984
	Maintenance SI (Licences Microsoft Dynamic's, Masao,...)	161 178	205 300	194 259
	Honoraires	155 567	108 245	75 070
	Frais de missions, réceptions	130 066	203 920	330 241
	Achats divers (fournitures, petits matériels,...)	12 433	16 446	31 461
	Assurance	5 430	3 047	5 584
	Abonnement, doc (sendinblue,...com)	27 692	13 844	11 918
	Intérim	16 805	0	0
	Locations (locaux, ch. Locatives,...)	90 525	115 998	100 718
	Frais bancaires	1 681	1 378	1 758
	Cotisations	1 540	2 440	2 640
	Frais postaux et de télécommunication	54 250	31 782	21 714

La hausse des frais de missions et de déplacement s'explique principalement par :

- la tenue physique de l'AG de mai 2022 (celle de 2021 en visio)
- le séminaire d'adhésion et d'intégration de la Fédération en octobre 2022
- les frais consécutifs aux déplacements des équipes d'animation Réseau notamment à l'international et des équipes de la communication

L'année 2022 a permis un retour à la normale en terme de management. La Fédération conserve une proposition de télétravail (jusqu'à 2 jours par semaine). Mais le retour structuré au bureau en 2022 a également entraîné la mise en place de réunions d'équipes et d'un séminaire d'équipe qui s'est tenu en Picardie du 28 au 30 septembre 2022 en Picardie.

Frais de Personnel et Taxes

Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Salaires et traitements		1 299 738	1 364 976	1 453 181
Charges sociales		638 752	662 652	662 460
TOTAL Frais de Personnel		1 938 490	2 027 627	2 115 642
Taxes sur salaires		130 124	145 960	137 786
Taxes formation		13 386	14 218	14 165
TOTAL Taxes		143 510	160 178	151 951
effectif moyen		23,6	26,9	20,6
Coût du travail		88 220	81 331	110 077
% des Produits d'exploitation		56%	55%	54%

RESULTAT D'EXPLOITATION et SIG

SIG	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Prestations	983 860	100,0%	1 031 444	100,0%	1 298 575	100,0%
Achat de matières premières	2 422		3 800		4 174	
Marge Brute	981 438	99,8%	1 027 643	99,6%	1 294 401	99,7%
Autres achats et charges externes	1 094 163		1 177 943		1 208 171	
Valeur Ajoutée	(112 725)	-11,5%	(150 300)	-14,6%	86 229	6,6%
Subventions d'exploitation	2 155 104		2 147 490		2 082 280	
Impôts, taxes et versements assimilés	146 306		165 539		151 953	
Salaires et traitements	1 299 738		1 364 976		1 453 181	
Charges sociales	638 752		662 652		662 460	
EBE	(42 417)	-4,3%	(195 977)	-19,0%	(99 085)	-7,6%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	558 864		705 427		816 245	
Autres produits	-		100 000		-	
Dotations d'exploitation sur immobilisations	81 702		104 480		154 210	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 707		6 989		51 305	
Autres Charges	25 126		130 510		166 455	
Résultat d'exploitation	47 749	4,9%	5 514	0,5%	14 596	1,1%

Le résultat d'exploitation est un indicateur important de performance de l'activité.

Son niveau en hausse par rapport à 2021 tient principalement à l'évolution positive des partenaires.

L'année 2022 a enregistré la signature avec trois nouveaux partenaires pour un montant de 80 K€.

Notons néanmoins un maintien historique de nos financeurs et partenaires, une maîtrise de nos cotisations et de nos frais de personnel.

RESULTAT FINANCIER et EXCEPTIONNEL

Montants exprimés en Euro - (EUR)		Rappel 31/12/2020	Rappel 31/12/2021	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés	12 594	11 269	29 516
	Reprises sur provisions	80 349	106 600	260 797
	Total des produits financiers	92 943	117 869	290 313
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions	106 600	110 797	247 967
	Intérêts et charges assimilées	1 055	1 176	82
	Total des charges financières	107 655	111 973	248 048
RESULTAT FINANCIER		(14 712)	5 896	42 264
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	258 197	41 849	231 737
	Reprises sur provisions	-	210 000	72 025
	Total des produits exceptionnels	258 198	251 849	303 763
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	16 489	73 347	102 722
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	260 000	185 000	241 833
	Total des charges exceptionnelles	276 489	258 347	344 555
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(18 291)	(6 498)	(40 792)
Impôts placements financiers		2 888	2 598	6 675
TOTAL DES PRODUITS		4 048 968	4 354 078	4 791 175
TOTAL DES CHARGES		4 037 110	4 351 764	4 781 782
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		11 858	2 314	9 393,77

Le résultat financier reprend notamment les provisions liées au programme INNOV pour 247 K€. Elles correspondent aux risques de défaillance potentiels des porteurs de projets qui a bénéficié de ce prêt. Chaque association remonte annuellement à la Fédération une météo des lauréats. Le montant de la provision calculé est la correspondance entre la météo et la grille de provision. Cette dernière tient compte d'un risque plus agressif sur la défaillance éventuelle.

Les produits financiers correspondent principalement à la reprise de la provision liée au programme INNOV et les intérêts bancaires des placements financiers (29 K€).

Les produits exceptionnels correspondent à la reprise de provision sur FSE 2020 et 2021 pour 225K€. Les charges exceptionnelles comptabilisent notamment une provision pour risques sociaux de 141 K€ et une provision au titre de la publicité du FSE de 98 K€.

CAPITAUX PROPRES

Evolution des Capitaux Propres

<u>Evolution des Capitaux Propres</u> en K€	déc.-20 12 mois	déc.-21 12 mois	déc.-22 12 mois
Capitaux Propres	5 501	5 503	5 512
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 270	1 270	1 270
<i>Autres réserves</i>	1 300	1 300	1 300
<i>Report à nouveau</i>	-272	-260	-258
<i>Résultat de l'exercice</i>	12	2	9
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 191	3 191	3 191

Le total des capitaux propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2021. Les Capitaux se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,2 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV.
- Des fonds sans droit de reprise pour 1,3 M€
- Des réserves, le Report à Nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,052 M€.

Tableau de variation des Capitaux propres sur l'exercice

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 190 608			3 190 608
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-260 290	2 314		-257 976
Résultat de l'exercice	2 313	7 080		9 393
TOTAUX	5 503 038	9 394	0	5 512 432

Tableau de variation des fonds dédiés sur l'exercice
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	671 509	7 500	142 132	536 877
Fonds territoires par Anber	0	100 000	29 000	71 000
Autres Fonds dédiés	50 997		19 157	31 840
TOTAUX	722 506	107 500	190 289	639 717

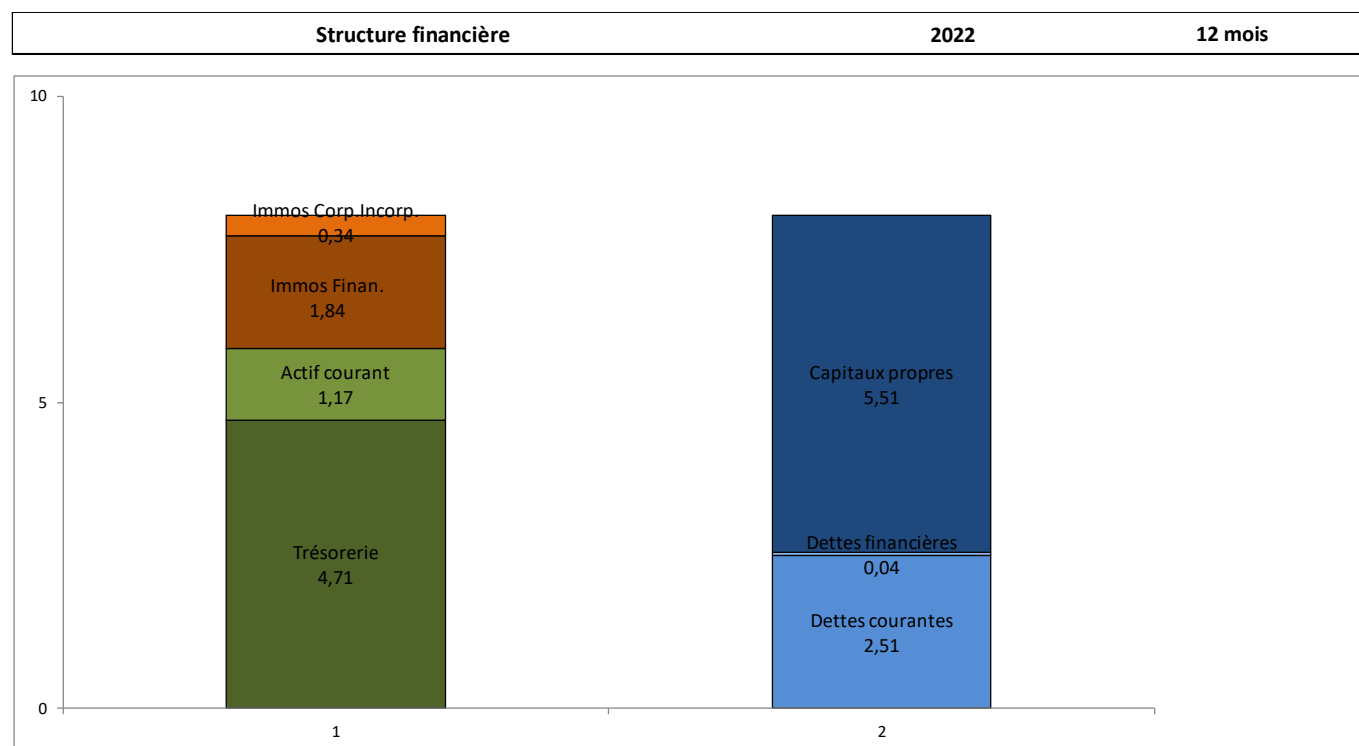
Le Fonds territoires a été lancé en 2022 afin d'aider les associations à développer de nouvelles implantations dans des zones rurales où le modèle économique Réseau Entreprendre trouve moins naturellement sa place. Il s'agit d'un fonds d'intervention dédié à faciliter la création de nouvelles antennes. Ces dernières ont vocation, à l'instar des autres associations, à fixer des entrepreneurs sur le territoire et à créer ainsi des emplois. Ce fonds a ainsi vocation à garder au pays des personnes parfois loin de l'emploi. L'association bénéficiaire s'engage à utiliser les ressources afin de favoriser le développement et la pérennisation de l'association sous plusieurs axes :

- Développement territorial
- Développement recrutement des membres
- Intégration des membres
- Couverture des charges de fonctionnement
- Participation active à la vie de Réseau Entreprendre

Une enveloppe de 100.000 € a été octroyée sur le fonds ANBER pour financer ces projets.

STRUCTURE FINANCIERE

BILAN



* Les capitaux propres intègrent le résultat de l'exercice

Total bilan :	8,1 M€	<i>Rappel au 31/12/2021</i>	8,1 M€
----------------------	---------------	-----------------------------	---------------

TRESORERIE

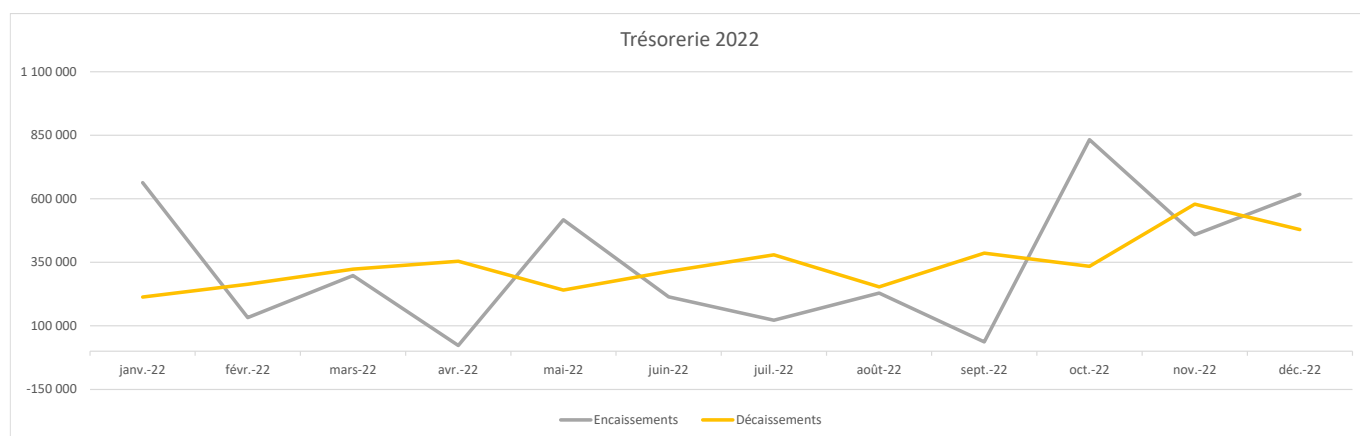
La trésorerie reprend les comptes de fonctionnement et de livrets d'épargne de la Fédération. Elle intègre également les fonds INNOV et ANBER suivis et gérés par la Fédération sans qu'elle ne puisse en disposer.

Ainsi, la trésorerie se décompose de la façon suivante :

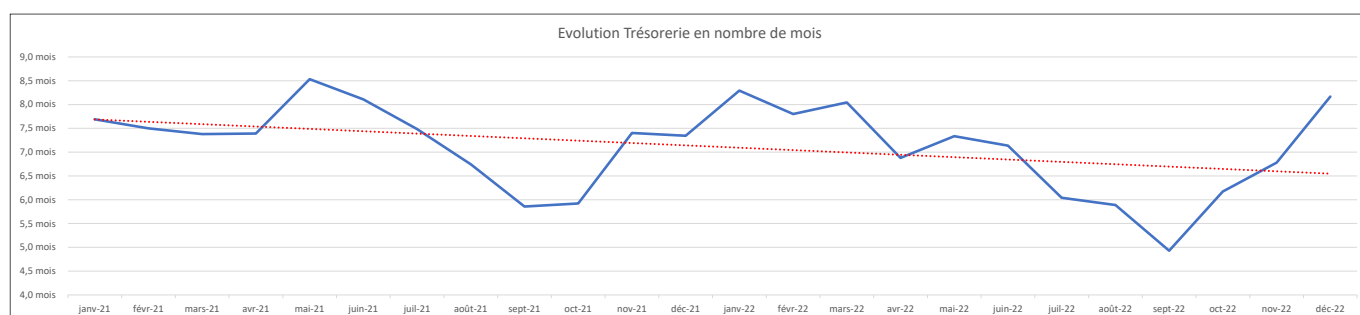
Trésorerie au 31 décembre 2022	
Fonctionnement	88 399
Placement	2 482 094
Innov	1 822 787
Anber	318 118
	4 711 398

Mouvements au cours de l'exercice (hors FNI et Anber)

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
1. SOLDE EN DEBUT DE MOIS	75 252	384 415	68 007	36 699	45 259	72 022	51 441	66 878	242 097	58 337	186 765	66 424
Encaissements	663 240	132 514	297 765	23 025	517 501	213 910	122 154	228 751	37 123	832 749	458 743	617 717
dont FSE	333 971									340 869		
dont BPI									208 000	300 000		500 000
dont FE			40 000		375 000					337 500		
Décaissements	213 250	263 922	323 046	354 465	240 738	314 491	379 717	253 532	385 883	334 321	579 084	478 672
écart	449 991	-131 408	-25 281	-331 440	276 763	-100 581	-257 563	-24 781	-348 760	498 428	-120 341	139 045
Mouvements intercomptes	-140 828	-185 000	-6 027	340 000	-250 000	80 000	273 000	200 000	165 000	-370 000		-151 900
SOLDE EN FIN DE MOIS	384 415	68 007	36 699	45 259	72 022	51 441	66 878	242 097	58 337	186 765	66 424	53 569



Evolution en nombre de mois (hors FNI et Anber)



SUIVI des FONDS

Fonds INNOV :

Depuis 2006, la **Fédération Réseau Entreprendre** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre Innov pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre aux activités économiques générées par des innovations.

Les Associations qui ont choisi de s'engager dans le Programme, accompagnent des porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises qui ont fait de l'innovation le cœur de leur activité et sont en phase d'amorçage et/ou de lancement et développement commercial.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés par rapport aux projets plus traditionnels rencontrés par les Associations.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2006, avec l'apport de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que BPI, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion.

Dénommé « Fonds National Innovation » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats particulièrement innovants en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

- Pour l'année 2022, 12 lauréats ont bénéficié du fond INNOV contre 30 en 2021. La Fédération a versé 145 K€ aux Associations versus 249 K€ en 2021.

Les associations ont remonté à la Fédération 360 K€ vs 642 K€ en 2021 au titre des remboursements intervenus au cours de l'exercice.

L'évolution du montant remboursé FNI en 2021 vs 2022, s'explique notamment par un report des remboursements 2020 (COVID) sur 2021.

Année comité	2022			
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip. FNI	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés	Somme de Nbre Comité
Essonne	10 000		10 000	1
Hainaut	7 500	3 750	3 750	
Nord	40 000	10 000	30 000	2
Normandie Seine & Eure	10 000		10 000	1
Picardie	10 000		10 000	1
Poitou-charentes	25 000	5 000	5 000	2
Val de Marne	12 500	6 250	6 250	1
Guyane	30 000	15 000	15 000	1
Total général	145 000	40 000	90 000	9

Année comité	2021			
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip. FNI	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés	Somme de Nbre Comité
Essonne	12 500		12 500	1
Hainaut	10 000		10 000	1
Isère	20 000		20 000	1
Nord	55 000	20 000	35 000	3
Normandie Seine & Eure	30 000	15 000	15 000	2
Paris	27 500		27 500	2
Seine et Marne	10 000		10 000	1
Val de Marne	84 050	61 500	22 550	6
Total général	249 050	96 500	152 550	17

Fonds ANBER :

Depuis 2004, **la Fédération Réseau Entreprendre** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre Entreprendre Autrement pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre aux activités économiques générant de l'impact social et sociétal positif.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés pour les entreprises qui s'intéressaient aux personnes loin de l'emploi.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2004, avec l'apport de la Fondation philanthropique AnBer, reconnue d'utilité publique depuis 2002, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion.

Dénommé « Fonds Associatif AnBer Réseau Entreprendre » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats qui développe un projet à Impact Social ou Sociétal en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

Ce programme à partir de 2020 a été enrichi et structuré pour engager les entrepreneurs de Réseau Entreprendre à s'engager plus largement dans l'impact sociétal et environnemental.

Les Associations qui ont choisi de s'engager dans le Programme, accompagnent des porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises à Impact qui ont fait de l'IMPACT le cœur de leur activité ou sont en phase d'amorçage et/ou de lancement de projet à Impact positif.

- Pour l'année 2022, 1 dossier a été validé pour un montant de 15 K€ contre 2 dossiers en 2021 pour 40 K€.

ENDETTEMENT

Endettement		déc.-20	déc.-21	déc.-22
en K€		12 mois	12 mois	12 mois
1	Capitaux propres	5 501	5 503	5 512
2	Dettes financières (emprunts)	369	5	36
	<i>dont soldes créditeurs de banque</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
3	Trésorerie (active)	4 077	4 295	4 711
4=2-3	Endettement net	-3 708	-4 290	-4 676
2/1	Tx d'endettement (Gearing)	6,7%	0,1%	0,7%
Financement				
en K€				
	Fonds de Roulement	3 830	4 268	4 771
	Besoin en FR	83	-91	-336
	<i>BFR / Pds d'exploitat°</i>	<i>2,2%</i>	<i>29,3%</i>	<i>-8,0%</i>
	Bénéfice Net	12	2	9

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES :

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1, alinéa 4, R.225-104 et R. 225-105 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Fédération prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Les tableaux font état des situations de la Fédération au 31 décembre 2022

Informations Sociales

Effectif total (au 31 décembre)

	2020	2021	2022
Hommes	9	6	10
Femmes	18	15	17
TOTAL	27	21	27

Age et ancienneté

		2020	2021	2022
Age moyen	Hommes	41	41	41
	cadre	48	49	49
	etam	29	27	30
	Femmes	41	42	41
	cadre	43	43	44
	etam	37	38	35

		2020	2021	2022
Ancienneté moyenne	Hommes	1,8	1,8	1,8
	cadre	0,7	1,7	2,1
	etam	0,0	0,0	0,1
	Femmes	4,0	4,6	3,8
	cadre	4,6	5,1	4,1
	etam	1,7	2,7	2,6

Effectif moyen

	2020	2021	2022
Cadres	18,3	20,2	17,4
Employés	4,9	5,1	2,5
Contrat Apprenti	0,3	0,8	0,7
Contrat Pro	0,1	0,8	0,0
TOTAL	23,6	26,9	20,6

Organisation du temps de travail. Au 31 décembre

	2020	2021	2022
Temps plein	25	21	25
Temps Partiel	0	0	0
Contrat d'apprentissage	1	0	2
Contrat de professionnalisation	1	0	0
TOTAL	27,0	21,0	27,0

Charges salariales globales

en K€	2020	2021	2022
Frais de personnel	1 939	2 027	2 115
Valeur Ajoutée	2 602	2 703	2 874
Ratio	74,5%	75,0%	73,6%

Accidents du travail

	2020	2021	2022
Nombre d'accidents du travail	0	0	0

Travailleurs handicapés

	2020	2021	2022
Nombre de travailleurs handicapés	2	2	2

Formation des collaborateurs de la Fédération

2022	heures	Part des collaborateurs formés
Formation collective	525	100%
Formation individuelle	139	24%

1- Management des équipes de la Fédération Réseau Entreprendre

La gestion des compétences des équipes de la Fédération est une des priorités d'action de la Fédération. La Fédération met au service de son réseau des expertises humaines. Il convient dès lors que les équipes aient les moyens d'exprimer leurs compétences.

La gestion des ressources humaines s'organise selon le corpus de valeurs de Réseau Entreprendre.

L'important c'est la personne. Nous agissons avec bienveillance et solidarité, dans un esprit d'équipe. Le management des collaborateurs tient compte des spécificités de chacun. Il s'organise dans la proximité, l'écoute, l'accompagnement avec en arrière-plan un devoir d'exigence quant à la qualité du travail fourni. Chaque collaborateur se doit de fournir un travail abouti et précis.

2- Prévention de toute forme de discrimination

La Fédération s'engage à traiter également tous ses collaborateurs sans distinction de classification, d'origine, de sexe ou de qualité. Nous sommes une organisation inclusive qui intègre les questions de diversité dans sa politique RH et prône l'équité.

La politique de gestion de compétence, de formation et d'évolution de carrière s'organise selon les besoins et les talents de chaque salarié sans discrimination.

3- Diversité et inclusion

La Fédération Réseau Entreprendre s'engage à appliquer une politique de diversité et d'inclusion dans les collaborateurs qu'elle emploie. L'entreprise en sa qualité d'acteur sociétal a également un rôle central dans l'intégration, l'évolution et l'accomplissement de ses collaborateurs. Elle est un acteur d'intégration clé dans la société française. Et elle a tout à gagné de s'enrichir des différences culturelles et de la compréhension de l'autre dans un monde globalisé.

Pour encourager la diversité et l'inclusion par des moyens concrets au sein des équipes, tous les employés ont la possibilité d'apporter leur contribution, de s'épanouir et de réussir au fil de leur cheminement de carrière.

La fédération prend, en outre, les engagements suivants :

- Éliminer les biais inconscients du processus d'attraction de talents

Le recrutement est une étape importante dans l'inclusion. La Fédération conduit, pour cela, des entretiens d'embauche par des groupes de personnes variées et utilise un langage neutre dans les descriptions de poste. Elle s'engage également à opérer des présélections de candidats incluant chaque fois que possible des candidats issus de la diversité.

- Respecter les pratiques culturelles et les minorités

La fédération s'engage à respecter les différences culturelles et respecte la religion de chacun tout en refusant le prosélytisme contraire aux valeurs de laïcité. Elle invite les collaborateurs à faire part de leurs aspirations.

- Promouvoir une rémunération équitable

La direction générale et le comité des rémunérations sont le garant de la lutte contre toute discrimination salariale.

- Renforcer les politiques antidiscriminatoires

La charte éthique de la Fédération refuse toute discrimination de race, de sexe, de religion. Chaque personne est considérée pour sa valeur.

4- Formation

La Fédération dispose d'une charte de formation et détermine un plan biannuel qui précise les priorités de formation de la Fédération.

La politique de formation a pour vocation de renforcer les compétences des collaborateurs et vise à servir les objectifs de la Fédération, du plan stratégique ainsi que de celui du Réseau. Elle contribue à donner les moyens à chaque salarié de renforcer ses compétences et de mener ses missions avec le niveau d'expertise requis.

Les entretiens annuels sont l'occasion de traiter les besoins de formation pour chacun des salariés. A l'issue de ces entretiens, le directeur de la formation en lien avec le comité de direction établit un programme de formation prévoyant des formations collectives et des formations individuelles lorsque ceux-ci répondent aux priorités d'actions de la Fédération.

Pour information, la Fédération s'appuie sur le principe de l'amélioration continue, et comptabilise pour l'année 2022 :

- 4 329 heures de formation
- 1 000 participants
- 2 083 entrepreneurs formés à l'impact
- +6% de femmes entrepreneurs en 4 ans (19% -> 24%), objectif 30% en 2025
- +8% d'implantations entre 2020 et 2023

Informations Environnementales et Impact

La Fédération s'est, elle-même engagée à être un acteur de ce monde qui change. Pour cela, elle se mobilise autour de 4 axes :

❖ Croissance économique et travail décent

Nous agissons selon une double motivation :

- Prendre soin du monde qui nous entoure. Cela implique en premier lieu de prendre soin de nos collaborateurs chez RE. Nous poursuivons notre action sur l'importance de l'intégration du collaborateur, du prendre soin, de l'accompagnement des salariés, de l'appartenance au Réseau. Des sessions d'intégration et de formation sont proposées aux nouveaux collaborateurs sous la forme de séminaires.
- Sensibiliser nos entrepreneurs à la qualité des emplois. Notre vision 2025 prévoit de travailler sur la nature des emplois, les conditions de travail, le temps de travail proposé, la prise en compte des impératifs personnels, le management de proximité qui est une des vertus des entreprises familiales et qui représentent les membres de Réseau entreprendre.

❖ Egalité Femmes/Hommes

Réseau Entreprendre souhaite favoriser l'entrepreneuriat chez les femmes afin d'assurer l'égalité des chances d'accès à l'entrepreneuriat entre les femmes et les hommes, mais aussi favoriser l'accessibilité des personnes handicapées et garantir l'absence de discrimination.

En ce qui concerne les femmes, Réseau Entreprendre œuvre au renforcement de l'accompagnement des femmes qui souhaitent entreprendre dans sa cible. Dans cet objectif, un programme en faveur de l'entrepreneuriat au féminin a été développé : Wom'Energy.

Il repose sur 3 axes :

- **AXE 1 : Accompagner plus de candidates dans la cible « Réseau Entreprendre »** : Des outils de professionnalisation sont développés et mis à disposition des associations pour les accompagner dans le sourcing et l'accompagnement de projets portés par des femmes : autodiagnostic, fiche essentiel, mise en relation etc...
- **AXE 2 : Augmenter le nombre de femmes chefs d'entreprises dans les implantations locales** : Campagnes de recrutement de membres, mise en relation avec d'autres réseaux féminins...

- **AXE 3 : Améliorer notre visibilité et notre engagement vis-à-vis des candidates** : Rédaction d'un plaidoyer pour l'engagement national de Réseau Entreprendre en faveur de l'égalité professionnelle, mise à disposition d'une campagne de témoignages, pitches sur les pratiques innovantes, présentation de notre programme à d'autres réseaux d'accompagnement.

En 2012, 13% des lauréats Réseau Entreprendre étaient des femmes. En 2021, ce chiffre est monté à 21,5%. L'objectif est d'atteindre 25% à horizon 2024.

❖ Ville et communauté durable

Notre action est vouée à s'inscrire dans le temps long. Depuis près de 40 ans, nous créons des employeurs pour créer de l'emploi. Nous sommes un tiers de confiance dont l'action a pour vocation d'améliorer la vie dans la cité en générant des entreprises vertueuses animées par des valeurs de bienveillance et de solidarité. Notre action a permis de créer ou sauvegarder 150.000 emplois en accompagnant depuis le début 15.500 entreprises.

La fédération pilote depuis 2019 un programme Impact destiné à rajouter un pilier sociétal et environnemental aux enjeux historiques territoriaux et d'emplois. Cette démarche a pour ambition de sensibiliser 100% de nos entrepreneurs aux enjeux d'un monde qui change. Cela passe par la mise en place de programmes éducatifs et d'outils pédagogiques au service de notre communauté.

Notre objectif est d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises de l'ESS et d'entreprises à impact social et environnemental. Dans cet esprit, la réalisation de fiches (dédiées au sujet des salariés aidants, de la décarbonation, du numérique responsable) vise à outiller les accompagnateurs sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Un guide de diagnostic sur la décarbonation et un guide de diagnostic RSE sont également élaborés pour accompagner les créateurs et repreneurs sur ces sujets.

❖ Consommation et production responsable

Nous constatons beaucoup de projets avec une dimension sociale forte. Les entrepreneurs se positionnent plus que jamais comme des acteurs du changement sur leur territoire. Notre programme Impact questionne nos entrepreneurs sur :

- Leur action sociale
- L'utilisation des ressources et le recours à l'énergie
- Les relations avec leurs fournisseurs
- Leur action locale

Réseau Entreprendre agit localement au plus près de chacun de nos territoires. Notre création de valeur se fait localement avec la volonté de créer des écosystèmes de compétences basés sur les principes de la proximité.

Dans le cadre du programme Impact, notre brique dédiée à l'accompagnement et la sensibilisation de 100% des entrepreneurs de la communauté Réseau Entreprendre® aux enjeux d'un monde qui change, de nouveaux outils sont sortis pour servir trois objectifs :

- **Présenter Impact aux partenaires**
- **Approfondir des sujets clés de l'impact**
- **Outils les membres et fournir un accompagnement enrichi des questions liées à l'Impact social et environnemental**

En séminaire d'équipe, la fédération a réalisé un atelier collectif pour brainstormer sur les actions de sobriété à mettre en place au sein de la fédération.

Elle a conduit à l'édition d'une fiche à destination de tous les collaborateurs listant les gestes à suivre au quotidien

Des actions de sensibilisation, de quizz et défi ont été lancées pour progresser sur les sujets de la RSE.

Tableau des résultats des cinq dernières années

(en euros)	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
1. CAPITAUX EN FIN D'EXERCICE					
Capitaux Propres	4 528 631	4 988 867	5 500 725	5 503 039	5 503 039
dont fonds propres sans droit de reprises	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986
dont fonds propres avec droit de reprises	2 240 608	2 690 608	3 190 608	3 190 608	3 190 608
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Produits d'exploitation	3 586 112	3 618 847	3 697 828	3 984 360	4 197 100
dont :					
Subventions	2 295 824	2 189 500	2 155 104	2 147 490	2 082 280
Cotisations	1 088 922	1 001 594	983 850	997 719	1 138 775
Résultat d'exploitation	144 298	40 826	47 749	5 514	14 596
Impôts	2 423	3 333	2 888	2 598	6 675
Résultat net	9 634	10 236	11 858	2 313	9 394
3. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	23,7	21,6	23,6	26,9	20,2
Salaires et traitements de l'exercice	1 308 179	1 369 947	1 299 738	1 364 976	1 453 181
Charges salariales	668 389	647 803	638 752	662 652	662 460

3 – COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN ACTIF

Montants exprimés en Euro - (EUR)			31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022		
			net	net	brut 1	amortissements, provisions 2	net 3
Capital souscrit non appelé (I)			-	-	-		-
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Logiciels, matériel informatique	191 087	262 838	1 673 919	1 506 286	167 634
		Concessions, brevets et droits similaires	147	59	20 985	20 985	-
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	16 818	20 876	179 410	122 263	57 147
		Immobilisations en-cours	98 205	75 065	111 660	-	111 660
		Autres titres immobilisés	10 160	10 160	10 288	-	10 288
		Prets	2 463 178	1 883 077	2 173 883	367 722	1 806 161
		Autres immobilisations financières	5 850	21 800	24 050	-	24 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)			2 785 445	2 273 875	4 194 197	2 017 256	2 176 941
ACTIF CIRCULANT	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	50 000	50 000	-	-	-
		Clients et acomptes rattachés	1 059 332	946 158	1 116 766	330 594	786 172
		Autres créances	589 177	523 548	320 179	-	320 179
	Divers	V.M.P. (dont actions propres)	-	-	531 900	-	531 900
		Disponibilités	4 076 833	4 294 859	4 179 501	-	4 179 501
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance	32 294	34 767	61 388	-	61 388
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)		5 807 637	5 849 332	6 209 733	330 594	5 879 139
		Ecarts de conversion actifs (VI)	-	-	-		-
TOTAL GENERAL (I à VI)			8 593 081	8 123 207	10 403 930	2 347 850	8 056 080

BILAN PASSIF

Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capitaux propres	Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986	1 269 986	1 269 986
	Autres réserves	1 300 420	1 300 420	1 300 420
	Report à nouveau	(272 148)	(260 290)	(257 976)
	RESULTAT D'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 858	2 313	9 394
	Fonds propres avec droit de reprise	3 190 608	3 190 608	3 190 608
	TOTAL (I)	5 500 725	5 503 038	5 512 432
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	247 000	244 000	374 833
	Provisions pour charges	65 741	72 730	51 305
	Fonds dédiés	802 068	722 506	639 718
	TOTAL (II)	1 114 809	1 039 236	1 065 856
Dettes (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	369 205	5 350	35 863
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420 487	490 167	328 126
	Dettes fiscales et sociales	553 854	448 841	455 503
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	591 500	621 575	658 300
Cptes rég. ul.	Produits constatés d'avance (5)	42 500	15 000	-
	TOTAL (III)	1 977 547	1 580 933	1 477 792
	Ecarts de conversion passifs (IV)	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I à IV)	8 593 081	8 123 207	8 056 080

COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en Euro - (EUR)		Rappel 31/12/2020	Rappel 31/12/2021	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation	2 155 104	2 147 490	2 082 280
	Refacturations, reprises sur amort et prov, transf.charges	558 864	705 427	816 245
	Cotisations	983 850	997 179	1 138 775
	Collecte dons	10	34 265	159 800
	Autres produits		100 000	-
	Total des produits d'exploitation	3 697 828	3 984 360	4 197 100
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats, prestations diverses	2 422	3 800	4 174
	Autres achats et charges externes	1 094 163	1 177 943	1 208 171
	Impôts, taxes et versements assimilés	146 306	165 539	151 953
	Salaires et traitements	1 299 738	1 364 976	1 453 181
	Charges sociales	638 752	662 652	662 460
	Dotations d'exploitation	81 702	104 480	154 210
	Sur immobilisations			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	360 163	361 957	330 594
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 707	6 989	51 305
	Autres Charges	25 126	130 510	166 455
Total des charges d'exploitation		3 650 079	3 978 847	4 182 504
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 749	5 514	14 596
		1,3%	0,1%	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés	12 594	11 269	29 516
	Reprises sur provisions	80 349	106 600	260 797
	Total des produits financiers	92 943	117 869	290 313
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions	106 600	110 797	247 967
	Intérêts et charges assimilées	1 055	1 176	82
	Total des charges financières	107 655	111 973	248 048
RESULTAT FINANCIER		(14 712)	5 896	42 264
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	258 197	41 849	231 737
	Reprises sur provisions	-	210 000	72 025
	Total des produits exceptionnels	258 198	251 849	303 763
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	16 489	73 347	102 722
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	260 000	185 000	241 833
	Total des charges exceptionnelles	276 489	258 347	344 555
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(18 291)	(6 498)	(40 792)
Impôts placements financiers		2 888	2 598	6 675
TOTAL DES PRODUITS		4 048 968	4 354 078	4 791 175
TOTAL DES CHARGES		4 037 110	4 351 764	4 781 782
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		11 858	2 314	9 393,77

4 – ANNEXES AUX COMPTES

Objet Social de l'entité

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de Dirigeants d'Entreprises portée par une vision et des valeurs partagées. Nos missions sont la mise en réseau et l'animation, le pilotage des projets, l'accompagnement personnalisé, la fonction opérateur.

Nos équipes formées et professionnelles accompagnent, forment et suivent les associations du Réseau en s'efforçant de répondre aux enjeux et missions définies ci-dessus.

Faits marquants de l'exercice

En février 2022, la Fédération a obtenu le label IDEAS.

Ce label valide les bonnes pratiques relatives :

- au fonctionnement de la gouvernance
- à la gestion financière
- à notre démarche opérationnelle

La Fédération a transféré son siège social dans le même département au 15, rue de l'abbé Stahl à Marcq en baroeul (59).

Règles et méthodes comptables

« La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2022 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement 2020-08, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021. Ce règlement vient modifier la réglementation du CRC 99-01 appliquée précédemment. Ce changement de réglementation n'a pas d'incidence dans la présentation des comptes de la Fédération. »

Les comptes annuels ont été établis

- dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
 - indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue de biens

• Installation générale	7 à 10 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Marques	10 ans	Linéaire
• Logiciels spécifiques	5 ans	Linéaire
• Progiciels	5 ans	Linéaire

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations ne sont pas décomposables et la durée d'usage a été conservée comme durée d'utilité.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées principalement de prêts sans intérêts versés aux lauréats pour des projets bien identifiés, l'encours est valorisé à sa valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le lauréat, bénéficiaire du prêt, ne sera pas en mesure vraisemblablement de rembourser son prêt.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

Tableau de variation des fonds propres
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 190 608			3 190 608
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-260 290	2 314		-257 976
Résultat de l'exercice	2 313	9 394	2 314	9 393
TOTAUX	5 503 038	11 708	2 314	5 512 432

Fonds dédiés

Conformément au Règlement 99-01 du CRC, « les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements pris par l'Association.

Tableau des fonds dédiés
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	671 509	7 500	142 132	536 877
Fonds territoires par Anber	0	100 000	29 000	71 000
Autres Fonds dédiés	50 997		19 157	31 840
TOTAUX	722 506	107 500	190 289	639 717

Compléments d'information relatifs au bilan

Immobilisations, amortissements et provisions

Tableau de variation des immobilisations

2022	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeur Brute :				
Immobilisations incorporelles	1 644 873	56 261	6 230	1 694 904
Immobilisations corporelles en cours	75 065	100 022	63 427	111 660
Immobilisations corporelles	134 224	45 186		179 410
Immobilisations financières	2 295 589	621 570	708 938	2 208 221
Total	4 149 751	823 039	778 595	4 194 195
Amortissements & provis.				
Immobilisations incorporelles	1 381 976	145 295		1 527 271
Immobilisations corporelles	113 347	8 916		122 263
Immobilisations financières	380 552	247 967	260 797	367 722
Total	1 875 875	402 178	260 797	2 017 256
Total net	2 273 876	420 861	517 798	2 176 939

Tableau des provisions

	31-déc-21			31-déc-22
Rubriques	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Provisions à l'actif</u>				
Provision pour dépréciation des prêts	380 552	247 967	260 797	367 722
Provision pour dépréciations créances Part	12 500	24 500	12 500	24 500
Provision pour dépréciations Autres créances	319 457	306 094	319 457	306 094
<u>Provisions au passif</u>				
Provision pour risques et charges	244 000	249 833	119 000	374 833
Provision pour IFC	72 730	51 305	72 730	51 305
Total	1 029 239	879 699	784 484	1 124 454

Etat des créances et autres créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances				
	Montant brut	A - 1 ans	A + 1 ans & – 5 ans	A + 5 ans
Créances sur les Ass. Entreprendre	798 429	798 429		
Créances sur les partenaires	318 337	318 337		
Fournisseurs débiteurs				
Factures à établir				
Autres créances	15 133	15 133		
Produits à recevoir	250 000	250 000		
Total	1 381 899	1 381 899		

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au compte de résultat dès lors qu'elles sont acquises sur l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

Etat des dettes à la clôture

Etat des dettes				
	Montant brut	A ≤ 1 an	A + 1 an et – de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes auprès des établissements crédit	35 863		35 863	
Dettes fournisseurs	328 126	328 126		
Avances et acomptes reçus				
Autres dettes	658 300	658 300		
Dettes sociales et fiscales	455 503	455 503		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	1 477 792	1 441 929	35 863	0

Compte de régularisation actif et passif

31/12/2022		
ACTIF		
Produits à recevoir		250 000
FSE 2022	250 000	
PASSIF		
Factures à recevoir		-236 111
Charges à payer (personnel & charges)		-324 436
Associations - charges à payer		-25 000

« Les produits à recevoir au titre du FSE correspondent à l'estimation de la prise en charge par le FSE des dépenses engagées par la fédération réseau entreprendre, dans le cadre d'un appel à projet auquel la Fédération a répondu en septembre 2022. Une convention devra être conclue au cours de l'année 2023, avec le FSE, au titre de cet appel à projet. »

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation des subventions acquises par financeur

Les subventions acquises au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 082 280 € et se décomposent de la façon suivante :

Libellé de la subvention	31/12/2022
BPI	1 000 000
FONDATION ENTREPRENDRE	750 000
FSE	250 000
SCF Mulliez soutien international	0
Erasmus	4 280
Fondation de France	25 000
Généris	50 000
CA	3 000
Total	2 082 280

Ventilation de l'effectif salarié de l'association (en ETP moyen annuel)

		2022
Cadres		17,4
Employés		2,5
Apprentis		0,7
TOTAL		20,6

Engagements pris en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 67 ans et avec un taux d'actualisation de 0,98 % s'élèvent à 51 305 € au 31/12/2022.

Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Prestations : Bénévolats

Montant : 162 750 €

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un forfait horaire de 150 €.

Rémunérations des dirigeants :

Les fonctions d'Administrateurs, de Président, de Trésorier et de Secrétaire ne sont pas rémunérées.

Autres informations

« Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'année 2022 a marquée un ralentissement de cette crise. Il n'existe pas d'éléments pouvant compromettre la continuité d'exploitation de l'association et ayant un impact sur les comptes de l'exercice. »

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 393,77 €.

Nous vous proposons d'affecter séparément le résultat de l'activité fonctionnement et le résultat de l'activité financement et de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice : 9 393,77 €

- Au poste report à nouveau fonctionnement :
-3 436,38 euros
- Au poste report à nouveau financement :
12 830,15 euros

Événements Post Clôture :

La Guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la Fédération n'a pas d'activités ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Fédération pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

Association Fédération Réseau Entreprendre

Siège social : 15, rue de l'Abbé Stahl – 59700 Marcq-en-Baroeul

N° Siren : 419 051 156

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association Fédération Réseau Entreprendre,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe aux comptes annuels, intitulée « Compte de régularisation actif et passif » expose le fait générateur de la comptabilisation des produits à recevoir. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables, en particulier de la correcte séparation des exercices, ainsi que de la correcte évaluation du montant provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeneuve d'Ascq, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
SC P.DZIERZEK et V.ECREPONT

Dorothée BOUMSELL
Associée

6 – PROJET DE RESOLUTIONS

➤ **Première résolution**
(approbation du procès-verbal)

L'Assemblée Générale approuve le **procès-verbal** de l'Assemblée Générale du 28 avril 2022

➤ **Deuxième résolution**
(approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat bénéficiaire de 9 393,77 €

➤ **Troisième résolution**
(affectation du résultat 2022)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 d'un montant total de 9 393,77 euros ainsi :

Au poste report à nouveau fonctionnement : -3 436,38 euros
Au poste report à nouveau financement : 12 830,15 euros

➤ **Quatrième résolution**
(approbation du budget)

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'Association d'un montant de 4 106 K€ tel qu'il lui a été présenté pour l'exercice 2023, et faisant ressortir les éléments suivants :

Ressources pour un montant de 4 106 K€
Charges pour un montant de 4 128 K€

➤ **Cinquième résolution**
(renouvellement des membres du Conseil d'Administration)

Après avoir pris connaissance de la liste des membres dont le mandat est arrivé à échéance, l'Assemblée Générale procède au renouvellement du conseil d'administration de :

Réseau Entreprendre Maroc
Réseau Entreprendre Provence

➤ **Sixième résolution**
(nomination au poste d'administrateur, candidats entrants)

Après avoir pris connaissance des candidatures au poste d'administrateur et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination au poste d'administrateur de :

Réseau Entreprendre Paris
Réseau Entreprendre Bruxelles
Réseau Entreprendre Val D'Oise
Réseau Entreprendre Mayenne

➤ **Septième résolution**
(projet associatif)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications du projet associatif de la Fédération en approuve le contenu.

➤ **Huitième résolution**
(formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.